



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL
du 30.11.2015 à 19 heures**

Ajout d'un point à l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qui l'accepte à l'unanimité d'ajouter à l'ordre du jour de la séance un point supplémentaire relatif à l'avis du conseil municipal sur le schéma de coopération intercommunale proposé par le Préfet de Vaucluse.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Pierre AUBOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance

**Approbation du procès-verbal de la séance du
25.06.2015**

Le procès-verbal de la séance du 25.06.2015 est approuvé à la majorité

**1. Décisions modificatives au budget primitif 2015 -
Budget principal**

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a approuvé les décisions modificatives n°4, (fonctionnement), n° 5 (investissement) et n° 6 (opération patrimoniale) au budget primitif de 2015, avec 19 voix pour et 3 abstentions(Mme FAUVEL- MM BRETTE -OLIVE J-H). Madame FAUVEL souhaite que la commission des finances se réunisse à l'avenir préalablement à la proposition de décisions modificatives au budget primitif.

2. Tarifs repas cantine scolaire année 2016

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Pour l'année 2016, le conseil municipal, à l'unanimité, a décidé de fixer les tarifs des repas à la cantine scolaire à 2.70 € pour les enfants de la commune, et à 5.60 € pour les enfants venant de l'extérieur.

3. Participation aux dépenses de fonctionnement pour les élèves scolarisés dans les établissements publics de PERTUIS

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal a accepté à l'unanimité, la participation pour l'année scolaire 2014-2015 aux frais de fonctionnement pour trois élèves scolarisés en CLIS dans les établissements scolaires publics de PERTUIS, soit une participation totale de 2848.23 €.

4. Convention d'objectifs avec le Centre Social l'Aiguier- Année 2015

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal, dans l'attente du renouvellement du contrat d'objectifs Enfance Jeunesse à intervenir entre la Commune, COTELUB, la CAF, la MSA et le Centre social l'AIGUIER, pour la période 2015-2018, a accepté à l'unanimité de conclure pour l'année 2015 une convention d'objectifs avec le Centre social l'Aiguier.

5. Révision du Plan départemental des Itinéraires de promenades et de randonnée (P.D.I.P.R.)

Rapporteur : Monsieur RATTO

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité, le « PDIPR révision 2015 » et le « Réseau de randonnée touristique 2015 », tels qu'approuvés par délibération en date du 20 février 2015 par le Conseil départemental.

**6. Indemnité de conseil et de gestion
au Trésorier Municipal**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a accordé, à l'unanimité, l'indemnité de conseil et de gestion au taux maximal à Madame Claude TEXTORIS, Trésorière principale, pour la période du 01.07 au 31.12.2015, d'un montant de 406.22 €.

7. Encaissement de chèques

Rapporteur : Monsieur GAGGIOLI

Le conseil municipal a autorisé à l'unanimité Monsieur le Maire à encaisser, pour le compte de la commune, trois chèques :

- d'un montant de 1200€, représentant les frais irrépétibles dus par Monsieur TENENHAUS dans l'instance l'opposant à la commune
- d'un montant de 364€, correspondant à la prime d'énergie gagnante PICOTY
- d'un montant de 3.47 € représentant un avoir auprès de la société SFR.

**8. Convention de mise à disposition des installations
sportives et culturelles à l'OGEC Notre Dame**

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de conclure avec l'OGEC NOTRE DAME, gestionnaire de l'établissement scolaire »Collège Notre Dame », une convention déterminant les conditions d'utilisation et les conditions financières de la mise à disposition des équipements sportifs et culturels appartenant à la commune.

9. Modification du règlement de la régie des droits de place pour les commerçants non sédentaires (marché hebdomadaire)

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal, après avis du Trésor Public, et à l'unanimité, a décidé de modifier le fonctionnement de la régie par la mise en place d'un paiement mensuel ou trimestriel, avec émission d'un titre de recettes, sur la base de 0.75 € le mètre linéaire pour les abonnés, et le maintien d'un paiement hebdomadaire pour les commerçants « passagers », sur la base d'1.50 € par mètre linéaire.

10. Convention de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat

Rapporteur : Monsieur AUBOIS

Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité, la convention communale de coordination de la police municipale et des forces de sécurité de l'Etat, qui précise la nature et les lieux des interventions des agents de la police municipale, et détermine les modalités selon lesquelles ces interventions sont coordonnées avec les forces de sécurité de l'Etat.

11. Demandes de subventions auprès des partenaires institutionnels pour les projets d'investissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à solliciter l'aide des partenaires institutionnels privés et publics pour la réalisation des opérations d'investissement prévues au budget communal.

12. Acquisitions des bâtiments appartenant antérieurement à la coopérative agricole « Vitifruits »

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'achat des parcelles cadastrées section H n° 1369, 1159 et 1161 afin de réaliser un projet mixte à usage d'équipements publics et d'activités, au prix de 685 000 euros maximum (hors frais de notaire), a décidé d'inscrire les fonds correspondants au budget communal, de solliciter l'aide de tous les partenaires

publics (notamment le Conseil Régional P.A.C.A.) ou privés en vue de l'acquisition et de l'aménagement de ces biens, a autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte de vente correspondant qui sera établi par Maître OLLIVIER, Notaire à Avignon, et à mettre en œuvre toutes procédures et démarches en vue de la réalisation de ce projet.

13. Dénomination de rues et chemins

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal a décidé de dénommer les rues et voies communales comme suit :

- **CHEMIN DE LA SCIERIE** : voie comprise entre le chemin du Tourel et la limite d'agglomération avec Pertuis (adopté à l'unanimité)
- **LOTISSEMENT LE PARC**

Le conseil municipal a décidé avec 21 voix pour et 1 abstention (Monsieur BRETTE) de dénommer :

- La voie Est rue « Claude HAUT, Président du Conseil Général de Vaucluse (2001-2015)
- La voie Sud, rue « Ambroise CROIZAT » Député de la République, qui a été l'un des fondateurs de la Sécurité Sociale en France.
- La voie Nord, rue « Raymonde ALLIEZ », élue municipale pendant de nombreuses années et membre très active de la Croix Rouge, du Centre Social, et du C.C.A.S

14. Acquisition et cession de terrains

Rapporteur : Monsieur le Maire

- **MONTÉE DE L'OURGOUSE**

Dans le cadre de la régularisation de l'emprise de la Montée de l'Ourgouse, sur la parcelle cadastrée section G n° 1513, le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité d'acquérir à titre gratuit à Monsieur et Madame Jean-Louis GARABRON, de la bande de terre correspondant à la voie (parcelle cadastrée section G n° 1906 de 17 m²), et autorisé Monsieur le Maire à signer l'acte notarié idoine qui sera établi aux frais de la commune par l'Office de Maître VALAT & FUENTES

- **QUARTIER LES BOUISSES**

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de céder à Monsieur et Madame Michel RIGAL l'emprise de l'ancien chemin rural non reconnu n° 149 qui jouxte leur propriété cadastrée section F n° 146 et 147 sise quartier les Bouisses à La Tour d'Aigues, au prix qui sera estimé par France Domaine, les frais de géomètre et de notaire étant pris en charge par les intéressés

- **CESSION DE TERRAIN LOTISSEMENT COMMUNAL LE PARC**

Dans le cadre de la réalisation du lotissement le Parc, la commune a réalisé 9 lots « libres » en parie Ouest de l'opération. En vue de la cession de certains de ces lots, le Conseil Municipal a défini, à l'unanimité, le prix de vente des lots, conformément à l'avis de France Domaine

Le conseil municipal a décidé de conserver, eu égard à leur taille et leur localisation, pour l'instant les lots B 1 et B 2 pour un éventuel projet de construction de logements communaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, a également défini, pour déterminer le choix des attributaires, des critères dans l'esprit général du projet du Parc, afin de permettre à des familles du territoire d'être mieux installées, de se « fixer » durablement et de contribuer au développement de la vie locale.

15. Conseil Municipal des Jeunes

Rapporteur : Madame Karine BARNEOUD

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, la création d'un Conseil Municipal des Jeunes au sein de l'école élémentaire « Lucie AUBRAC » en partenariat avec le Directeur d'établissement et les enseignants, dans le cadre d'un enseignement civique et citoyen.

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes seront élus par les élèves des cours moyens et du cours élémentaire deuxième année avec application du principe de parité.

16. Schéma de coopération intercommunale

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire a exposé au conseil municipal le projet de carte départementale élaboré par la CDCI, qui impliquerait la modification du SCOT et reporterait son approbation, en raison de la nouvelle configuration des intercommunalités : les communes de Vaugines, Lourmarin et Puyvert seraient rattachées à la communauté d'agglomération de CAVAILLON, ce qui obligerait la commune de Lauris à intégrer cette communauté, en dépit d'un vote de cette commune en faveur du regroupement de COTELUB et de la CCPL.

Le conseil municipal de la Tour d'Aigues, qui s'est déjà positionné précédemment en faveur du regroupement des 2 communautés précitées pour la création d'une communauté Sud Luberon, émet un avis défavorable au projet de schéma soumis à l'avis de la CDCI par le Préfet de Vaucluse.